



## PROTOCOLE COVID-19 - CABINET DENTAIRE - ORTHODONTIE

Version 1 du 14 mars 2020

Il appartient à chaque praticien, en fonction de l'organisation et de la configuration de son cabinet, d'apprécier et d'adapter les modalités de prise en charge de ses patients.

Les dispositions du **protocole Covid-19 – cabinet dentaire – Stade 3 de l'épidémie** et des mesures barrières s'appliquent aux cabinets d'orthodontie.

### Logique de soins non urgents

#### Recommandations pour ne pas être iatrogène pour le patient

##### Nouveaux traitements

- Ne pas commencer de nouveaux traitements
- Report des consultations
- Report des diagnostics
- Report des bilans
- Report des surveillances

##### Patients en cours

- **Appareils amovibles :**
  - si actifs : appels et mails pour la conduite à tenir et report des rendez-vous
  - si inactifs : report des rendez-vous
- **Appareillages fixes :**
  - Actifs par activation patients :
    - report des rendez-vous, appels et mails pour la conduite à tenir : continuer d'activer et surveillance en « télémedecine » ou arrêt des activations
  - Actifs par effet mécanique élastique, au cas par cas :
    - annulation si fin automatique d'activation : photos intra buccales par parents
    - sinon recevoir les patients et passer le système mécanique puis report des rendez-vous
  - Inactif en intra arcade mais actif en inter arcade :
    - continuer et contrôler par photo et donner conduite à tenir par mail et téléphone
    - si besoin du patient, lui faire parvenir des élastiques
  - Traitement par aligneurs :
    - télémedecine pour contrôle et envoi des aligneurs si pas d'action requise
    - sinon report des rendez-vous
- **Contentions :**
  - En cours : report des rendez-vous
  - Dépose : report des rendez-vous du fait de l'utilisation nécessaire d'une aérolisation

**En cas d'urgence, prévoir des rendez-vous espacés, recevoir le patient SEUL ou accompagné d'un SEUL adulte**